



DRRH/23-976-186 du 17/07/2023

**APPEL A CANDIDATURES : COORDONNATEUR ACADEMIQUE CASNAV ET FORMATEUR  
REFERENT CASNAV**

Destinataires : Mesdames et messieurs les personnels enseignants 1er et 2nd degré

Dossier suivi par : Mme BLUA, Directrice Académique Adjointe des Services de l'Education Nationale - ce.da-adjoints13@ac-aix-marseille.fr - Mme TIRAN MATIGNON - coordonnatrice académique CASNAV - 06 35 52 77 00 - christine.tiran-matignon@ac-aix-marseille.fr

Deux postes à profil sont à pourvoir au CASNAV à Marseille à la rentrée scolaire 2023 :

- Coordonnateur académique CASNAV
- Formateur référent CASNAV

Vous trouverez en annexe les fiches de postes ainsi que les modalités détaillées de candidature.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*

## FICHE DE POSTE À PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	RÉFÉRENCE	<b>PAP-</b>
	INTITULE DU POSTE	COORDONNATEUR ACADÉMIQUE CASNAV
	PLACE DU POSTE	<p>Le CASNAV, Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants du voyage d'Aix-Marseille recrute un coordonnateur académique à temps plein à compter du premier septembre 2023.</p> <p>Titulaire de l'Éducation nationale de catégorie A, professeur du premier ou du second degré de préférence</p> <p>La résidence administrative du poste se trouve à la DSDEN des Bouches-du-Rhône à Marseille.</p>
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GÉNÉRAL	<p>Le CASNAV est une structure d'expertise auprès du recteur et des directeurs académiques sur le dossier des élèves allophones nouvellement arrivés en France et des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs.</p> <p>Sous l'autorité de la responsable académique du CASNAV, directrice académique adjointe au DASEN des Bouches du Rhône, le coordonnateur contribue à la définition de la politique académique de scolarisation des EANA et EFIV, déclinaison de la politique nationale, et la met en œuvre dans les 4 départements.</p> <p>Il assure la coordination de l'équipe académique du CASNAV</p>
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En référence à la circulaire N° 2012 du 02-10-2012 sur l'organisation de la scolarité des EANA et des EFIV le coordonnateur œuvre à la réalisation des missions du CASNAV :</li> <li>-Pôle d'expertise sur l'organisation de la scolarité des publics concernés, sur les ressources pédagogiques, sur la formation des enseignants et des cadres,</li> <li>-Instance de coopération et de médiation comme interlocuteur des partenaires de l'éducation nationale pour lutter contre la non scolarisation et l'absentéisme,</li> <li>-Centre de ressources et d'information pour les personnels des écoles et des établissements,</li> <li>- Ces missions définissent les fonctions du coordonnateur</li> </ul>
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Accompagnement des dispositifs d'accueil premier et second degré</li> <li>- Suivi en lien avec le service de la division des élèves et les CIO pour l'affectation des EANA et EFIV</li> <li>-Collaboration et accompagnement des établissements et des circonscriptions pour l'inclusion de ces élèves à besoins éducatifs particuliers en classe ordinaire</li> <li>-Elaboration des plans d'action de formation initiale, continue et continuée pour l'accueil, l'évaluation et le suivi des EANA et EFIV en UPE2A et classe ordinaire en lien avec les corps d'inspection</li> <li>-Suivi et production d'outils d'aide au pilotage : tableau de bord quantitatif et qualitatif sur l'état de la scolarisation des EANA et EFIV, enquête DEPP, suivi statistique, rapports et analyses périodiques</li> <li>- En lien avec les DSDEN, représentation aux différentes instances des administrations de l'état et des collectivités territoriales partenaires de l'éducation nationale pour la scolarisation des EANA et EFIV.</li> <li>-Gestion des moyens propres CASNAV</li> <li>-Inscription dans la politique d'innovation pédagogique nationale et académique au bénéfice des EANA et des EFIV</li> <li>- Coordination académique de la diffusion des diplômes du DELF Prim et Scolaire avec l'IA IPR en charge de la mission DELF</li> <li>- Veille et diffusion via le site du CASNAV de l'état de la recherche et production d'outils d'aide à la prise en charge des EANA et EFIV</li> <li>- Elaboration du projet annuel d'actions et du rapport d'activités répondant aux besoins de l'académie</li> </ul>

	<b>COMPÉTENCES</b>	<p><b>Les qualités et compétences suivantes sont attendues :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation universitaire solide et bonne expérience professionnelle en tant qu'enseignant et/ou formateur.</li> <li>- Bonne connaissance de la didactique des langues étrangères et secondes</li> <li>- Bonne connaissance des questions relatives au plurilinguisme et aux démarches d'approches plurielles</li> <li>- Très bonne connaissance du système éducatif et de ses missions, des textes officiels (BO 2012) et de la circulaire académique (BA n°675) régissant l'accueil et la scolarisation des EANA et EFIV</li> <li>- Bonne connaissance de la réalité du territoire et des enjeux institutionnels</li> <li>- Connaissance des problématiques de la migration et de l'accueil des étrangers sur le territoire français.</li> <li>- Valeurs et éthique professionnelles en lien avec ce public à besoins éducatifs particuliers</li> <li>- Bonne connaissance de l'enseignement en UPE2A</li> <li>- Compréhension des enjeux de l'école inclusive</li> <li>- Expertise didactique et pédagogique</li> <li>- Maîtrise des outils de pilotage et d'aide à la décision</li> <li>- Maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur, diaporama, etc.)</li> <li>- Connaissance et expertise des outils d'évaluation existants et capacité à les faire évoluer</li> <li>- Qualités rédactionnelles</li> <li>- Qualités relationnelles et bonne qualité d'écoute (nécessaires au diagnostic et à l'analyse des demandes).</li> <li>- Sens des relations, aptitudes au travail en équipe et avec les différents partenaires, dans un environnement complexe (capacités d'écoute, de médiation, de concertation)</li> <li>- Réactivité et disponibilité</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	<p>Peut postuler tout enseignant du premier degré ou second degré exerçant dans les Bouches-du-Rhône ayant une formation universitaire en didactique des langues étrangère et/ou justifiant d'une expérience dans le domaine.</p> <p>Une expérience dans le management d'équipe et dans la gestion de projets multi partenariaux sera plus particulièrement appréciée</p>
	<b>NOMINATION</b>	<p>Un entretien aura lieu devant une commission de recrutement.</p> <p>Le choix se fera sur la base du profil recherché.</p>
	<b>RÉGIME HORAIRE</b>	<p>Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles cadre réglementaire du service des enseignants du 1<sup>er</sup> degré et 2<sup>nd</sup> degré non devant élèves.</p>
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	<p>Les personnes intéressées sont invitées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à faire parvenir par la voie hiérarchique, une lettre de motivation, leur curriculum vitae, un avis circonstancié de leur supérieur hiérarchique, ainsi qu'une copie de leur dernier rapport d'inspection à l'adresse suivante :</li> </ul> <p>Madame la responsable académique du CASNAV 26-28 boulevard Charles Nédélec, 13001 MARSEILLE</p> <p>Une copie du dossier de candidature sera transmise directement par mel : <a href="mailto:veronique.lua@ac-aix-marseille.fr">veronique.lua@ac-aix-marseille.fr</a></p>
	<b>CONTACT</b>	<p>Les candidats peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de Madame Tiran-Matignon soit par téléphone (06 35 52 77 00), soit par courriel (<a href="mailto:christine.tiran-matignon@ac-aix-marseille.fr">christine.tiran-matignon@ac-aix-marseille.fr</a>).</p> <p>Date limite de dépôt des candidatures : 28 août 2023</p> <p>Entretien : 31 août 2023.</p>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	<b>PAP</b>
	INTITULE DU POSTE	<b>Formateur référent au CASNAV Recrutement second degré</b>
	PLACE DU POSTE	En référence à la circulaire nationale n°2012 du 2-10-2012 et à la circulaire académique du 29/06/2015 (BA n°675), le CASNAV d'Aix-Marseille (Centre académique de scolarisation des allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs) recrute, à compter du 1er septembre 2023 : un formateur ou une formatrice à temps-plein. Le formateur CASNAV est placé sous l'autorité fonctionnelle du coordonnateur académique du CASNAV et sous l'autorité hiérarchique du directeur académique des services de l'Education nationale des Bouches-du-Rhône. La résidence administrative du poste se trouve à la DSDEN des Bouches-du-Rhône à Marseille.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	<p>Le CASNAV est une structure d'appui auprès du recteur et des inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'éducation nationale. C'est un pôle d'expertise, une instance de coopération et de médiation, un centre de ressources et de formation.</p> <p>Son activité centrale est d'accompagner la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV).</p> <p>L'objectif principal de l'action est l'inclusion scolaire qui constitue la modalité principale de scolarisation de ces élèves à besoin particulier.</p> <p>L'échelon territorial de référence du formateur CASNAV est le réseau académique d'éducation.</p> <p>Le cadre d'intervention des formateurs couvre les départements des Alpes de Haute Provence, des Hautes Alpes et des Bouches du Rhône répartis en secteurs. Cette répartition prend en compte le nombre de dispositifs UPE2A et l'implantation des CIO pour l'évaluation des jeunes de plus de 16 ans.</p>
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sous l'autorité du coordonnateur académique, le formateur référent est chargé de mettre en œuvre des axes stratégiques pour la scolarisation des EANA et EFIV à travers :</li> <li>- La mission d'expertise</li> <li>- La mission de coopération et médiation</li> <li>- La mission d'appui technique, méthodologique, pédagogique et de formation</li> <li>- La mission de capitalisation-production des ressources du CASNAV</li> <li>- Des missions spécifiques seront définies dans le cadre de la lettre de mission annuelle qui sera établie et remise au formateur référent.</li> <li>- Ce dernier devra rédiger des rapports d'activités périodiques et un rapport annuel.</li> <li>-</li> </ul>
	FONCTIONS	<p>Le formateur référent du CASNAV :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Informe, accompagne et forme les enseignants des unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) mais aussi les enseignants de classes ordinaires du premier et second degré, les directeurs d'écoles, les équipes de circonscription et les équipes pédagogiques des établissements</li> <li>· Met en place dans ses réseaux, des groupes de travail au sein desquels il assure la fonction de pair-expert</li> <li>· Coordonne et met en œuvre les stages dans le cadre du plan académique de formation de l'EAFC et répond seul ou en équipe aux demandes des établissements</li> <li>· Contribue avec l'INSPÉ à la formation initiale et continue des personnels de l'éducation nationale du premier et second degré et à la recherche</li> <li>· Accompagne l'inclusion des EANA et EFIV dans le cadre du suivi de ses</li> </ul>

		<p>réseaux académiques en participant / animant des conseils pédagogiques des réseaux, des conseils des maîtres et de cycles des équipes de circonscription et les équipes pédagogiques des établissements du second degré (CLG, LGT, LP)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Assure le suivi des EANA scolarisés en classe ordinaire avec un renforcement linguistique</li> <li>· Evalue les EANA du second degré à leur arrivée selon les procédures détaillées dans la lettre de mission</li> <li>· Participe à l'organisation et la passation des épreuves du DELF PRIM et DELF Scolaire</li> <li>· Collecte les données statistiques de l'enquête de la DEPP sur la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) pour ses réseaux</li> <li>· Coordonne des actions spécifiques à destination des EFIV</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les qualités et compétences suivantes sont attendues :</li> <li>- Une formation universitaire solide et une bonne expérience professionnelle en tant qu'enseignant et/ou formateur.</li> <li>- Une bonne connaissance de la didactique des langues étrangères et secondes</li> <li>- Une bonne connaissance des questions relatives au plurilinguisme et aux démarches d'approches plurielles</li> <li>- Une bonne connaissance de la réalité du territoire et des enjeux institutionnels</li> <li>- Une connaissance des problématiques de la migration et de l'accueil des étrangers sur le territoire français.</li> <li>- Une maîtrise de la collecte des données et l'analyse statistique pour l'aide au pilotage</li> <li>- Une maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur, diaporama, etc.)</li> <li>- La connaissance et l'expertise des outils d'évaluation existants et la capacité à les faire évoluer</li> <li>- Des qualités relationnelles et d'écoute (nécessaires au diagnostic et à l'analyse des demandes).</li> <li>- Le sens des relations, aptitudes au travail en équipe et avec les différents partenaires, dans un environnement complexe (capacités d'écoute, de médiation, de concertation...)</li> <li>- Des qualités rédactionnelles</li> <li>-</li> <li>- Le CAFIPEMF, une expérience dans le second degré, la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères et des outils numériques nécessaires à la conception de modules de formation à distance seront plus particulièrement appréciés.</li> <li>- La mission est assortie d'obligations à caractère déontologique exigeant du formateur qu'il agisse de façon éthique et responsable :</li> <li>- Confidentialité sur les informations concernant les élèves, les établissements,</li> <li>- Loyauté vis à vis de l'Institution.</li> <li>-</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	<p>Peut postuler tout enseignant du premier degré exerçant dans les Bouches-du-Rhône, ayant obtenu une certification complémentaire en français langue seconde ou ayant suivi un cursus universitaire en français langue étrangère et/ou justifiant d'une expérience dans le domaine.</p> <p>Être titulaire du permis B est indispensable en raison des déplacements que le formateur peut être amené à effectuer dans le cadre de sa lettre de mission annuelle dans les départements du 04, 05 et 13.</p>
	<b>NOMINATION</b>	<p>Un entretien aura lieu devant une commission de recrutement.</p> <p>Le choix se fera sur la base du profil recherché.</p>
	<b>REGIME HORAIRE</b>	<p>Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles cadre réglementaire du service des enseignants du 1<sup>er</sup> degré et 2<sup>nd</sup> degré non devant élèves.</p>
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Envoi du dossier de candidature avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à <a href="mailto:christine.tiran-matignon@ac-aix-marseille.fr">christine.tiran-matignon@ac-aix-marseille.fr</a></p> <p>Date limite de dépôt des candidatures : 28 août 2023</p> <p>Entretien : 31 août 2023.</p>
	<b>CONTACT</b>	<p>Les candidats peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de Madame Tiran-Matignon soit par téléphone (06 35 52 77 00), soit par courriel (<a href="mailto:christine.tiran-matignon@ac-aix-marseille.fr">christine.tiran-matignon@ac-aix-marseille.fr</a>).</p>